



MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

EXTERNALISATION DES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE MISE À L'EMPLOI DU PUBLIC DU DISPOSITIF PLIE DE LA MLIFE DU GRAND AMIÉNOIS

Cahier des Charges

SOMMAIRE :

1 : CONTEXTE.....	Page 1
2 : PROBLÉMATIQUE.....	Page 2
3 : FINALITÉS	
3.1 – Décomposition en lots.....	Page 3
3.2 – Définition du lot.....	Page 3
MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC	
<i>Lot 1 « Référent de Parcours » secteur Amiens Sud et Est – Amiens Nord</i>	<i>Page 4</i>





MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Article L. 2123-1 et article R2123-4 du Code de la commande publique

EXTERNALISATION DES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE MISE A L'EMPLOI DU PUBLIC DU DISPOSITIF PLIE DE LA MLIFE DU GRAND AMIÉNOIS

Cahier des Charges

1 : CONTEXTE

La Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois (MLIFE) est une structure associative portant deux activités, celle de la Maison de l'Emploi et de la Formation et celle de la Mission Locale, qui visent à accompagner les entreprises, orienter et accompagner les jeunes, âgés de 16 à 25 ans, jusqu'à l'emploi, informer les salariés, proposer une offre de formation et contribuer au développement de l'emploi sur le territoire du Grand Amiénois ainsi que le dispositif « Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi » (PLIE), favorisant l'accès à l'emploi durable des personnes, âgées de 26 ans et plus, exclues du marché du travail, en mettant en œuvre des parcours individualisés d'insertion professionnelle.

La MLIFE s'organise autour de quatre axes de son offre de service :

- ▶ Accueil Information et orientation
- ▶ Accompagnement du public
- ▶ Développement économique local et Gestion Territorialisée des Emplois et des Compétences
- ▶ Observatoire et stratégie territoriale

La MLIFE répond à l'appel à projet FSE piloté par le Département de la Somme.

Le Comité de pilotage du dispositif PLIE, composé de Pole Emploi, Amiens Métropole, DREETS, Conseil Départemental de la Somme, MLIFE et la Région, validera sa programmation.

La MLIFE bénéficiera du soutien de l'Union Européenne au travers du Fonds Social Européen géré par le Conseil Départemental de la Somme, Organisme Intermédiaire unique de la Somme.

Le cofinancement européen se répartira sur certaines de ces missions.





2 : PROBLÉMATIQUE

La MLIFE confie une partie des missions que composent la mise en œuvre du dispositif PLIE. Elle est répartie en 1 lot présenté ci-après.

3 : FINALITÉS

Les stipulations du présent cahier des charges concernent :

- **1 Référent de Parcours secteur Amiens Sud et Est (0.5 ETP - secteur Amiens Nord (0.5 ETP)**

Lieu(x) d'exécution : Amiens Métropole

Pour le lot présenté :

- Le prestataire fournit une décomposition du prix forfaitaire annuel.
- Les réponses par groupement au présent cahier des charges sont acceptées.
- Il est rappelé que le titulaire du marché a l'obligation, à tout moment, d'attester de la présence du bénéficiaire grâce au renseignement du support papier ou du logiciel UP VieSion, mis à disposition.

En application de la réglementation communautaire, le PLIE, bénéficiaire du FSE et par extension le(s) titulaire(s) du marché doit(vent) impérativement :

- Indiquer dans toutes les publications ou communications relatives à la présente prestation d'une part, informer les bénéficiaires de la prestation d'autre part, que la présente prestation est cofinancée avec le concours du Fonds Social Européen.
- Etre en mesure de justifier en cours et en fin de réalisation de la prestation auprès des contrôleurs régionaux, nationaux ou communautaires, de la MLIFE et du Département de la Somme de la réalité physique des services fournis et leur conformité avec l'ensemble des clauses contractuelles. Le titulaire est notamment tenu de communiquer tout document justifiant ces réalisations (bilans d'exécution, feuilles d'émergement, rdv agenda, saisie UP VieSion ...).
- Assurer la publicité de la contribution de l'Union Européenne auprès de l'ensemble des participants et partenaires.
- Conserver les pièces relatives au suivi et au contrôle de l'opération cofinancée jusqu'à la date de clôture prévisionnelle du programme, soit à titre indicatif, le 31 décembre 2034, en particulier toutes les pièces justificatives non comptables.
- Etre en mesure de participer aux éventuels travaux d'évaluation.
- Respecter les données à caractère personnel selon l'annexe RGPD, en PJ.





3.1 – Décomposition en lots

Lot	Désignation	Territoire concerné	Lieu identifié	Nombre minimum de participants suivis
1	MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC ET DE MISE À L'EMPLOI Réfèrent de Parcours	Amiens Sud et Est	<i>Locaux à la charge du prestataire</i>	50
		Amiens Nord	<i>Locaux à la charge du prestataire</i>	50

3.2 – Définition du lot

MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC ET DE MISE À L'EMPLOI

Le Dispositif PLIE s'engage à proposer des parcours individualisés et renforcés dans le cadre d'un suivi personnalisé permettant de déboucher sur une insertion professionnelle durable des participants. Cette organisation doit garantir la mise en place de parcours progressifs construits par étapes et s'inscrivant dans la durée.

Le PLIE s'appuie sur l'existant et met en place, le cas échéant, de nouvelles opérations complétant et renforçant l'offre de droit commun.

Le PLIE possède un ancrage territorial et plus particulièrement au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville.





Lot 1 : « Référent de Parcours » secteur Amiens Sud et Est (0.5 ETP) et secteur Amiens Nord (0.5 ETP)

Le prestataire devra assurer une présence du PLIE sur le territoire suivant :

Territoire	Lieux identifiés	Nombre minimum de participants suivis
Amiens Sud et Est	<i>Locaux à la charge du prestataire</i>	50
Amiens Nord	<i>Locaux à la charge du prestataire</i>	50

► Objectifs qualitatifs / résultats attendus :

- Accueille les personnes orientées par les prescripteurs locaux
- Evalue la motivation des personnes et leur capacité d'engagement dans un parcours d'insertion, organise leur intégration dans le PLIE,
- Elabore les diagnostics socioprofessionnels des personnes, évalue leurs besoins et définit avec elles les étapes à mettre en œuvre,
- Evalue, avec les participants, les impacts, freins, avancées des parcours et procède aux éventuels réajustements,
- Approfondit les diagnostics préalables et traite les éventuels freins et difficultés,
- Construit des parcours cohérents et concertés d'accès ou de retour à l'emploi,
- Met en œuvre ces parcours en mobilisant les outils existants (actions PLIE, droit commun, outils et compétences de la structure, support...),
- Valide la capacité des participants à intégrer un poste de travail dans le cadre du marché classique de l'emploi,
- Met en relation avec les entreprises via l'ensemble des outils à sa disposition, s'appuie sur le chargé de relation entreprise, et le chargé de mission des clauses d'insertion d'Amiens Métropole
- Opère un accompagnement renforcé des participants jusqu'à 6 mois suivant l'embauche ou jusqu'à la sortie de formation qualifiante validée,
- Initie des réunions collectives à thèmes pour les participants,
- Participe à certaines instances opérationnelles du PLIE et rend compte à ce dernier de l'ensemble des interventions auprès des publics accompagnés. A ce titre, il est placé sous la responsabilité fonctionnelle de la Responsable du PLIE,
- Assure la transmission auprès du PLIE de l'ensemble des informations collectées dans le cadre de l'avancée des parcours, dans les délais et suivant les procédures déterminées par le coordinateur des parcours,
- Gère administrativement leurs interventions (tenue de tableaux de bord, alimentation d'une base de données, comptes rendus et bilans...),
- Participe aux actions portées par la MLIFE et/ou les partenaires.

Il contribue aux obligations liées aux cibles de performance déterminées par le Programme Opérationnel National FSE.

Externalisation des missions d'accompagnement et de mise à l'emploi du public du dispositif PLIE de la MLIFE – Page 4





► Plus-value recherchée :

- Prise en charge de publics éligibles au dispositif et ne faisant pas l'objet d'un accompagnement similaire, par ailleurs,
- Renforcement, individualisation et consolidation des parcours d'insertion.

► Modalités / mise en œuvre :

Le prestataire retenu devra proposer 1 ETP (Equivalent Temps Plein) de Conseiller en Insertion Professionnelle avec 3 ans d'expérience minimum dans l'accompagnement vers l'emploi de publics en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

Toute modification intervenant en cours d'année à l'initiative du prestataire devra être notifiée par écrit au plus tard 3 semaines avant l'échéance et sera validée par la Responsable du PLIE (horaires de travail, changement de référent...). Concernant le changement de référent, la Responsable du PLIE se réserve le droit d'auditionner et/ou réfuter la candidature, charge au prestataire de proposer un autre candidat.

Ce référent à temps plein devra accompagner un portefeuille de 50 participants secteur Amiens Sud et Est et 50 participants secteur Amiens Nord à l'année au minimum.

Le prestataire retenu devra mettre à disposition un bureau individuel, offrant un espace de confidentialité et proposant tous les outils nécessaires à l'élaboration d'un parcours d'insertion (PC, imprimante, téléphone, documentation actualisée, internet, fournitures de bureau ...).

Le référent sera doté d'un logiciel de suivi de parcours fourni par le PLIE « UP Viesion » et devra le compléter avec méthode et précision, de manière à permettre à l'équipe du PLIE de suivre l'évolution des parcours des participants et de contribuer efficacement à la remontée des données statistiques. Au sein de sa structure, le référent devra opérer un classement fiable des dossiers des participants en cours et archivés afin de répondre à tout contrôle de la Responsable du PLIE ou contrôle FSE.

Le référent devra participer à toute action de professionnalisation proposée dans le cadre de l'accompagnement des publics du PLIE.

Le public accueilli étant particulièrement en difficulté (sociale, professionnelle, culturelle ...), le référent devra, par son professionnalisme, se montrer exemplaire dans l'accompagnement des participants, tant dans sa méthode de travail que dans le comportement à adopter.

► Evaluation de la prestation :

La fréquence de l'évaluation sur l'année est régulière. Le prestataire doit rendre compte de l'activité du référent à suivre très régulièrement : nombre d'entretiens réalisés, nombre d'entrées dans le dispositif, relances effectuées, étapes mobilisées, personnes sans contact et les sorties. Le logiciel Up Viesion propose des requêtes et des informations qui peuvent servir de soutien.

Externalisation des missions d'accompagnement et de mise à l'emploi du public du dispositif PLIE de la MLIFE – Page 5



Les indicateurs de paiement retenus pour apprécier l'efficacité de l'action d'accompagnement renforcé sont :

- Accompagnement en file active sur l'année d'au minimum 50 participants secteur Amiens Sud et Est et 50 participants secteur Amiens Nord résidant sur le territoire d'Amiens Métropole, de la date de notification au 31 décembre 2024.
- Justificatifs à fournir : émargement des participants et autres preuves du suivi (courrier, échanges de mails, extractions issues d'UP Viesion)

► Prix annuel estimé maximum : 44 000 euros TTC

Participation du FSE sur ces missions.

